PRÉFECTURE DE POLICE

MAIRIE DE PARIS

Paris, le 25 JUIN 2015

Madame le Ministre,

Le travail partenarial mené entre la Ville de Paris et la préfecture de Police pour améliorer au quotidien la sécurité des parisiens et renforcer la tranquillité publique se traduit dans ses objectifs et priorités par le Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) débattu en Conseil de Paris en mars dernier et signé peu après par l'ensemble des partenaires.

Au quotidien, dans le respect des prérogatives de chacun, nous travaillons à renforcer la présence des effectifs de police sur la voie publique au plus près des parisiens, notamment dans les quartiers populaires, tout en renforçant notre lutte contre les incivilités grâce à la mutualisation des moyens apportée par la police d'agglomération. Nous sommes en effet convaincus que la présence humaine est essentielle pour produire une sécurité efficace, de proximité et à la hauteur des attentes des citoyens.

Parallèlement, nous avons rappelé à l'occasion du débat sur le CPPS l'utilité de la vidéo-protection pour renforcer cette sécurité. Néanmoins, tant en matière de prévention que de support à l'activité judiciaire, il apparaît que le système doit aujourd'hui être modernisé pour être plus efficace. Dans le strict respect des exigences de la charte d'éthique par le comité qui en a la charge, la Ville et la préfecture ont défini conjointement les besoins prioritaires de cette évolution. Il s'agit de la prévention dans les nouveaux quartiers, de la gestion de la circulation et de la lutte contre la pollution ainsi que de l'adaptation du plan existant notamment en matière de protection des équipements municipaux.

Les travaux menés conjointement par nos services, au plus près des « remontées de terrain » ont permis de dégager un schéma pour l'installation et l'exploitation de 160 nouvelles caméras.

Madame Rachida DATI
Ancien Ministre
Député européen
Maire du 7ème arrondissement
116 rue de Grenelle
75007 PARIS

Vous trouverez ci-après la liste des sites prévus pour votre arrondissement. Nous souhaitons que d'ici début août cette liste puisse être stabilisée afin de permettre au Conseil de Paris de septembre d'acter l'extension du plan de vidéo-protection permettant sa mise en œuvre progressive à compter de début 2016. Cette stabilisation doit se faire à nombre constant de caméras dans l'enveloppe de votre arrondissement. Nos services sont, bien entendu, à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le sujet, par exemple via une réunion selon le format que vous auriez défini.

Nous tenions à vous faire part de ces développements récents afin d'envisager avec vous et dans l'intérêt de votre arrondissement cette prochaine adaptation du plan de video-protection.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bernard BOUCAULT

Anne HIDALGO